

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-02-066

Ordre du jour

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 septembre 2002, adopte l'ordre du jour de la présente réunion tel que proposé par le Collège Exécutif.

Pour : unanimité moins une abstention.

Adopté.

Décision Cnir-02-067

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 septembre 2002, adopte le calendrier des réunions du Cnir tel que proposé par le Collège Exécutif.

02 & 03 novembre 2002

15 décembre 2002

11 et 12 janvier 2003

12 et 13 avril 2003

14 et 15 juin 2003

13 et 14 septembre 2003

22 et 23 novembre 2003

Pour : 22

Contre : 4

Abst. 3

Adopté.

Décision Cnir-02-068

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 septembre 2002, adopte la proposition de création d'une commission " Vieillesse et solidarité entre les générations " chez les Verts. Responsable : Olivier Pagès

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

Décision Cnir-02-069

Suite à la démission du Collège Exécutif de Martine Billard, élue députée, le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 septembre 2002, procède à son remplacement au CE.

Un candidat : Jérôme Gleizes (Ile-de-France).

Présents : 65

Votants : 61

Jérôme Gleizes : 57. Élu.

Contre : 1

Abstentions : 3

Motion sur la menace

de guerre contre l'Irak

Décision Cnir-02-070

Paragraphe de la motion "Irak" concernant l'envoi d'une délégation en Irak.

Le Conseil national interrégional des Verts décide d'organiser dans les prochaines semaines une délégation commune Verts français/européens afin de se rendre au Proche-Orient et en priorité en Irak pour rencontrer les différentes forces politiques et ONG, ainsi que les différents gouvernements. Cette délégation pourrait notamment être constituée de : Daniel Cohn-Bendit (eurodéputé, co-président du groupe des Verts au PE), de Noël Mamère (député, membre de la Commission des Affaires étrangères), des responsables des commissions Transnationale et Paix & Désarmement. Il s'agit de peser pour un retour au droit (cadre) international (retour tour des inspecteurs de l'UNSCOM).

Pour : 3

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-02-071

Arrêtez la guerre en Irak avant qu'elle commence !

Stop the war on Iraq before it starts !

Le Conseil national des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 septembre 2002, réaffirme :

- Ses dernières motions, actions et communiqués de presse concernant les questions de paix au Proche-orient ;
- Son opposition à la dictature de Saddam Hussein qui viole les droits démocratiques du peuple irakien ;
- Sa solidarité à l'égard des démocrates irakiens et du peuple kurde qui lutte pour son droit à l'autodétermination et dont la protection doit être assurée ;
- Son opposition à l'embargo qui, loin d'affaiblir le régime de Saddam Hussein, le conforte et affame des millions d'irakiens ;
- Son refus clair de toute intervention militaire contre l'Irak.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 septembre 2002, décide :

- D'organiser dès maintenant une campagne contre la guerre et pour la démocratie en relation avec les initiatives allant dans cette direction ;
- D'organiser (avec les commissions Transnationale et Paix & désarmement) un forum-débat sur les menaces de guerres au Proche-Orient ;

Compte-rendu des décisions

- De soutenir la résolution (2000/2329(INI)) du Parlement Européen recommandant entre autres en son point 15 “à poursuivre les efforts amorcés par le précédent directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), M.José Bustani, en vue d'associer l'Irak à la convention sur les armes chimiques, laquelle impose la destruction des stocks d'armes chimiques et des installations de fabrication – pour peu qu'elles existent – et un contrôle, permanent et indépendant, de son application” ;
- De soutenir les propositions danoises (en sa qualité de Présidence en exercice de l'Union Européenne) pour un plan de paix au Proche-Orient ;
- De soutenir les propositions énoncées par le 14^e Sommet de la Ligue Arabe à Beyrouth des 27 et 28 mars 2002 ;
- De réaffirmer l'Appel du 27 septembre 2001 (dont Les Verts sont signataires), et de soutenir toutes formes d'actions qui seront définies par les signataires ;
- D'appeler à participer aux différentes initiatives prises le 21 septembre 2002 dans le cadre de la première “ Journée Mondiale pour la Paix ” (décidée par l'Assemblée Générale des Nations Unies de novembre 2001) ;
- De soutenir l'appel de la Coalition Israélo-palestinienne pour la Paix, paru le 8 août 2002 dans les quotidiens israéliens et palestiniens Haaretz, Al-Quds, et Al-Ayyam ;
- D'œuvrer, notamment avec le Groupe Vert au PE à l'affirmation d'une véritable volonté politique au niveau européen pour faire de la Méditerranée un espace de paix en recourant à la résolution négociée des conflits.

L'enveloppe financière éventuellement nécessaire à la mise en œuvre de cette motion devra entrer dans les budgets Rectificatif 2002 et Prévisionnel 2003, votés par le Cnir.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 septembre 2002, demande :

- Que le Parlement français soit convoqué pour un débat d'actualité politique ;
- Que l'Assemblée Générale de l'ONU soit convoquée pour un débat d'actualité politique ;
- Le gel des avoirs des dirigeants irakiens ;

- Qu'un tribunal international *ad hoc* soit institué et que la Cour Pénale Internationale, dès qu'elle sera ratifiée, poursuive en justice les responsables de la dictature, à l'instar de M.Milosévic et de ses complices ;
- Que la France apporte son veto à l'ONU pour toute intervention armée.

Pour : beaucoup

Contre : 0

Abst. : 5

Refus de vote : 1

Adoptée. (Voir page 7)

Préparation du Congrès national

Décision Cnir-02-072

Fixation du “ Nombre Vert ”

Compte tenu du nombre d'adhésions parvenues au national au 5 juillet, et notamment de l'absence totale d'adhésions enregistrées pour plusieurs régions ;

Compte tenu des demandes de plusieurs régions, qui ont consacré une bonne partie de la période estivale à boucler les comptes de campagne des candidats verts aux législatives ;
Compte tenu de la jurisprudence des années électorales...

Le CNIR décide de fixer au 16 septembre la date limite d'adhésion, permettant la fixation du nombre vert et la validation de l'ancienneté des adhérents (toutes les adhésions devant être réglées et parvenues au national au plus tard le 30 septembre).

Adopté à l'unanimité.

Décision Cnir-02-073

Vote d'ordre – vote nominal

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 septembre 2002, décide d'imposer un cadrage (paragraphes obligatoires) aux motions d'orientation qui seront proposées au Congrès.

Pour : 46

Contre : 29

Abst. : 5

Adopté.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-02-074

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 septembre 2002, décide :

Dans la “ Tribune des Verts ” spéciale AG, les motions d’orientation seront précédées :

- **D’une notice expliquant que les motions portent sur les points qui font débat chez les Verts ;**
- **D’une déclaration générale préparée par le Collège Exécutif.**

Pour : 37

Contre : 20

Abst. : 7

Adopté.

Décision Cnir-02-075

Vote de prise en considération

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 septembre 2002, décide de prendre comme base de travail l’une des propositions suivantes :

1) Proposition Ansart/Lancry

- a) **Bilan de notre participation à la gauche plurielle, bilan des élections et sens du vote du 21 avril ;**
- b) **Quels sont les objectifs politiques prioritaires dans cette nouvelle phase politique ? Comment s’adresser à toute la société ;**
- c) **Qu’entendons-nous par Autonomie Contractuelle, quelle stratégie pour les Verts ;**
- d) **Quelles conséquences organisationnelles pour améliorer l’efficacité et mettre en œuvre nos choix ?**

Pour : 9

2) Proposition Contassot

- a) **Bilan tant externe qu’interne ;**
- b) **Stratégie, notamment par rapport aux mouvements sociaux et institutions ;**
- c) **Fonctionnement, vie interne.**

Pour : beaucoup. **Adopté.**

La “proposition Contassot” est adoptée en tant que base de travail.

Décision Cnir-02-076

Amendement 1 à la proposition Contassot

- a) **Situation politique suite aux 5 ans de gouvernement et aux résultats du 21 avril ;**
- b) **Les objectifs politiques à atteindre et la stratégie des Verts pour y parvenir ;**
- c) **Quelle construction pour les Verts.**

Pour : 13

Contre : beaucoup

Refusé.

Décision Cnir-02-077

Amendement 2 à la proposition Contassot

Remplacer le point b par les 2 points suivants :

- b) **Positionnement politique ;**
- c) **Stratégie ;**

Pour : 38

Contre : 4

Adopté.

Décision Cnir-02-078

Proposition de cadrage des textes d’orientation amendée.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 septembre 2002, décide du Cadrage suivant pour les motions d’orientation :

Les motions d’orientation devront traiter successivement des 4 points suivants :

- a) **Bilan tant externe qu’interne ;**
- b) **Positionnement politique ;**
- c) **Stratégie ;**
- d) **Fonctionnement, vie interne.**

Pour : beaucoup

Contre : 4

Abstentions : 1

Adopté.

Décision Cnir-02-079

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 septembre 2002, demande au CE d’envisager la possibilité de mettre dans l’ordre du jour du Congrès de Nantes un débat de 2 heures débouchant sur l’adoption d’une motion prenant position sur l’actualité politique.

Pour : beaucoup

Contre : 3

Adopté.

Compte-rendu des décisions

Trésorerie

Décision Cnir-02-080

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 septembre 2002, prend acte des difficultés du “national” à couvrir l’ensemble des frais des candidats des Législatives conformément au vote du Cnir du 12 mai 2002 – prise en charge du R39 dans la limite du plafond électoral et prise en charge des 3 centimes d’Euro pour les candidats ayant obtenu moins de 5 % et ayant déposé leur compte de campagne conformément aux instructions préfectorales.

Le Cnir prend acte que le “national” a obtenu un prêt pour couvrir l’ensemble des dépenses de campagne dans la limite des 3 centimes d’Euro par inscrit pour l’ensemble des candidats de toutes les régions.

Le Cnir prend acte de l’impossibilité pour le “national” d’obtenir un prêt pour effectuer le remboursement du R39.

Aussi le Cnir demande à chaque région de contracter un emprunt pour couvrir les dépenses du R39 pour les candidats de leur région ayant obtenu moins de 5 %.

Pour : : 73

Contre : 1

Abst. : 2

Adopté.

Décision Cnir-02-081

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 septembre 2002, a pris acte des difficultés rencontrées par les Verts pour contracter un emprunt afin d’honorer les factures de R39 des candidats n’ayant pas obtenus 5 % des voix lors des élections législatives de juin 2002.

Il demande aux régions et départements, en attendant le règlement, d’engager une démarche auprès des imprimeurs qui rencontrent des difficultés, et de rechercher avec eux une solution d’attente.

Pour faire face à la situation qui peut être difficile dans certaines régions, le Cnir propose de mettre en place une solidarité interrégionale à mettre en œuvre avec l’ensemble des Secrétaires ou Trésoriers régionaux.

Adopté à l’unanimité moins une abstention.

Décision Cnir-02-082

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 septembre 2002, adopte le Budget 2002 rectificatif, tel que proposé par le CE.

Pour : 51 - Contre : 0

Abst. : 4

Adopté.

Décision Cnir-02-083

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 septembre 2002, adopte les grandes masses du Budget prévisionnel 2003, tel que proposé par le CE, sachant qu’il inclut des mesures intangibles d’économies pour le Collège Exécutif (-100 000 euros), pour les frais de personnel (- 100 000 euros) ainsi qu’un reversement aux régions sur l’exercice 2003 plafonné à 663 000 euros.

Ce budget sera affiné lors du prochain Cnir sur les propositions que les membres du Cnir enverront sous 15 jours au CE.

Pour : 43

Contre : 0

Abst. : 9

Adopté.

Décision Cnir-02-084

Pour faire face à la situation, le Conseil national interrégional des Verts réuni les 14 et 15 septembre à Paris, fixe le montant de la souscription nationale exceptionnelle à 180 000 Euros d’ici le 21 décembre 2002. Pour cela, il demande au CE, et à l’ensemble des secrétariats régionaux et départementaux d’animer une campagne très active auprès des adhérents du parti, de ses amis, et de tous les démocrates.

Adopté à l’unanimité moins une abstention.

Décision Cnir-02-085

Pour faire face aux difficultés financières, le Conseil national interrégional des Verts réuni les 14 et 15 septembre à Paris, décide que, sauf situation personnelle exceptionnelle, tous les élus Verts indemnisés dans les conseils municipaux, généraux et régionaux, à l’Assemblée nationale et au Parlement européen, doivent verser un 13^e mois ou plus (= le montant de leur versement mensuel régulier aux Verts) à l’Association nationale de financement avant le 31 décembre 2002.

Pour : 26

Contre : 24

Rejeté.

Compte-rendu des décisions

Motions diverses

Décision Cnir-02-086

Motion d'urgence n°6

Les Verts s'opposent l'ensemble des organisations démocratiques à s'opposer à la criminalisation.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 et 15 septembre 2002, confirme le soutien des Verts aux militants victimes de la répression policière et judiciaire. Il soutient notamment les 9 personnes qui passeront devant le Tribunal de Foix le 17 septembre prochain pour arrachage d'OGM.

le Cnir dénonce également la mise en examen de Jean-Luc Bennahmias, convoqué devant le Tribunal de Lorient le 30 septembre prochain, pour vente de barres chocolatées et de bière au chanvre au Palais des Congrès de Lorient ! (Jean-Luc Bennahmias est mis en cause en tant que secrétaire national des Verts, et à ce titre, responsable légal de l'organisation des Journées d'été des Verts à Lorient en août 1999. À travers Jean-Luc Bennahmias, c'est bien l'ensemble des Verts, qui est mis en cause dans ce procès.)

Compte tenu des différentes actions menées par les militants lors des manifestations anti-OGM et des déplacements de déchets nucléaires,

Compte tenu également des auditions par les services de police, les gardes à vues, les mises en examen qui sont déjà intervenues ou qui vont intervenir rapidement,

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni les 14 et 15 septembre 2002 à Paris, décide de mettre en place une cellule de mise en réseau juridique dont le but serait de :

1. Dresser la liste des manifestations et des militants mis en examen ou étant susceptibles de l'être,
2. Constituer immédiatement une liste de militants et de professionnels capables d'assurer la défense des mis en examen et organiser matériellement cette défense,
3. Préparer l'organisation de campagnes (OGM, nucléaire, Sans-Papiers, Gaucho, etc.),
4. Mettre en place la médiatisation des différents procès, et actions d'ici le Congrès de décembre.

Le Cnir appelle l'ensemble des organisations démocratiques à s'opposer à la criminalisation de la vie politique et militante. Il demande au CE de prendre toutes les initiatives utiles à l'élargissement du soutien des militants mis en cause.

Adopté à l'unanimité moins une abstention. (voir p.8)

Décision Cnir-02-086

Motion d'urgence n°10

En vue d'"ouvrir le capital" de GdF & EdF, le gouvernement vient de confirmer l'intention de faire voter à l'Assemblée nationale l'ouverture de leur capital comme 1^e étape de la privatisation.

Le 3 octobre prochain, toutes les fédérations syndicales ambitionnent de rassembler 50 000 salariés dans les rues de Paris pour s'opposer à cette perspective.

Considérant,

- Que comme l'a montré l'exemple de France Telecom, une introduction, même minoritaire, de capitaux privés, aboutit à la mise en question immédiate et irréversible des finalités de l'entreprise de ses objectifs d'intérêt collectif à la rémunération du capital investi ;
- Que cette situation prive l'actionnaire public de toute faculté de faire valoir des objectifs d'intérêt général ;
- Que le bien-fondé économique de cette initiative, du point de vue des finances publiques, est hautement contestable : alors que le gouvernement britannique vient d'intervenir pour sauver de la faillite British Energy, 10 ans après sa privatisation, et qu'en l'état actuel de sa valorisation, une mise sur le marché de 10 % du capital d'EdF et de GdF ne rapporterait que l'équivalent de la rémunération annuelle actuelle à laquelle l'Etat peut prétendre ;
- Que les actionnaires pressentis sont les groupes... Total et Suez ;
- Qu'un tel nouveau développement d'une logique financière et commerciale ne peut conduire qu'à minorer davantage les obligations de service public de l'opérateur ;
- Que cette évolution induit la remise en question des garanties sociales et collectives des personnels aux dépens de l'emploi ;

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 et 15 septembre 2002, s'oppose à la privatisation d'EdF & GdF à commencer par l'ouverture du capital de ces entreprises.

Attachés à la démocratisation, à la transparence et à la diversification d'un service public de l'énergie, les Verts considèrent que l'introduction des grands groupes industriels et financiers dans le capital d'EdF & GdF va rendre encore plus difficile la prise en compte de ces objectifs. C'est pourquoi les Verts s'opposent à la transformation de GdF et d'EdF en sociétés anonymes et à l'ouverture de leur capital.

Compte-rendu des décisions

Contestant des aventures industrielles et financières dont les dirigeants actuels du groupe sont les promoteurs, les Verts suggèrent aux représentants des salariés, des consommateurs et aux pouvoirs publics de créer les conditions du large débat public et contradictoire sur :

- Les choix énergétiques, incluant la remise en question du choix nucléaire ;
- Le rôle d'un Service public de l'énergie, qui aurait pour mission essentielle de garantir la fourniture de ce droit fondamental à tous les citoyens et la préservation des ressources à long terme ;
- Les modalités d'une participation des citoyens et des collectivités publiques à l'élaboration, la gestion et l'évaluation des politiques d'énergie ;
- La politique internationale du groupe EdF-GdF, dans le contexte des directives européennes d'ouverture à la concurrence.

Adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

Décision Cnir-02-086

Motion d'urgence n°11

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 et 15 septembre 2002, demande au Conseil statutaire de suspendre les procédures en cours pour non-respect de la grille de cumul des mandats pour une période de trois mois.

Il décide la création immédiate d'un groupe d'une dizaine de personnes pour proposer une éventuelle modification de la grille de cumuls des mandats et des incompatibilités d'ici le congrès de décembre 2002.

Ce groupe est constitué de Pierre Minaert, Fabienne Bauzon, Philippe Kentzel, Jean-Félix Bernard, Wilfried Séjeau, Michel Bock, Patrice Pollet, Jeannine Duranton, Ludovic Bu, Jacques Maret, Sergio Coronado.

Pour :34

Contre : 5

Abst. : 4

Refus de vote : 2

Adopté. (voir p.9)

Compte-rendu des décisions

Arrêtez la guerre en Irak avant qu'elle commence !

Stop the war on Iraq before it starts !

Le Conseil national des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 septembre 2002, réaffirme :

- Ses dernières motions, actions et communiqués de presse concernant les questions de paix au Proche-orient ;
- Son opposition à la dictature de Saddam Hussein qui viole les droits démocratiques du peuple irakien ;
- Sa solidarité à l'égard des démocrates irakiens et du peuple kurde qui lutte pour son droit à l'autodétermination et dont la protection doit être assurée ;
- Son opposition à l'embargo qui, loin d'affaiblir le régime de Saddam Hussein, le conforte et affame des millions d'irakiens ;
- Son refus clair de toute intervention militaire contre l'Irak.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 septembre 2002, décide :

- D'organiser dès maintenant une campagne contre la guerre et pour la démocratie en relation avec les initiatives allant dans cette direction ;
- D'organiser (avec les commissions Transnationale et Paix & désarmement) un forum-débat sur les menaces de guerres au Proche-Orient ;
- De soutenir la résolution (2000/2329(INI)) du Parlement Européen recommandant entre autres en son point 15 "à poursuivre les efforts amorcés par le précédent directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), M.José Bustani, en vue d'associer l'Irak à la convention sur les armes chimiques, laquelle impose la destructions des stocks d'armes chimiques et des installations de fabrication – pour peu qu'elles existent – et un contrôle, permanent et indépendant, de son application" ;
- De soutenir les propositions danoises (en sa qualité de Présidence en exercice de l'Union Européenne) pour un plan de paix au Proche-Orient ;
- De soutenir les propositions énoncées par le 14^e Sommet de la Ligue Arabe à Beyrouth des 27 et 28 mars 2002 ;
- De réaffirmer l'Appel du 27 septembre 2001 (dont Les Verts sont signataires), et de soutenir toutes formes d'actions qui seront définies par les signataires ;
- D'appeler à participer aux différentes

initiatives prises le 21 septembre 2002 dans le cadre de la première " Journée Mondiale pour la Paix " (décidée par l'Assemblée Générale des Nations-Unies de novembre 2001) ;

- De soutenir l'appel de la Coalition Israélo-palestinienne pour la Paix, paru le 8 août 2002 dans les quotidiens israéliens et palestiniens Haaretz, Al-Quds, et Al-Ayyam ;
- D'œuvrer, notamment avec le Groupe Vert au PE à l'affirmation d'une véritable volonté politique au niveau européen pour faire de la Méditerranée un espace de paix en recourant à la résolution négociée des conflits.

L'enveloppe financière éventuellement nécessaire à la mise en œuvre de cette motion devra entrer dans les budgets Rectificatif 2002 et Prévisionnel 2003, votés par le Cnir.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 septembre 2002, demande :

- Que le Parlement français soit convoqué pour un débat d'actualité politique ;
- Que l'Assemblée Générale de l'ONU soit convoquée pour un débat d'actualité politique ;
- Le gel des avoirs des dirigeants irakiens ;
- Qu'un tribunal international *ad hoc* soit institué et que la Cour Pénale Internationale, dès qu'elle sera ratifiée, poursuive en justice les responsables de la dictature, à l'instar de M.Milosévic et de ses complices ;
- Que la France apporte son veto à l'ONU pour toute intervention armée.

Motion adoptée à l'unanimité moins 5 abstentions

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-02-086

Motion d'urgence n°6

Les Verts proposent à l'ensemble des organisations démocratiques à s'opposer à la criminalisation.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 et 15 septembre 2002, confirme le soutien des Verts aux militants victimes de la répression policière et judiciaire. Il soutient notamment les 9 personnes qui passeront devant le Tribunal de Foix le 17 septembre prochain pour arrachage d'OGM.

Le Cnir dénonce également la mise en examen de Jean-Luc Bennahmias, convoqué devant le Tribunal de Lorient le 30 septembre prochain, pour vente de barres chocolatées et de bière au chanvre au Palais des Congrès de Lorient ! (Jean-Luc Bennahmias est mis en cause en tant que secrétaire national des Verts, et à ce titre, responsable légal de l'organisation des Journées d'été des Verts à Lorient en août 1999. À travers Jean-Luc Bennahmias, c'est bien l'ensemble des Verts, qui est mis en cause dans ce procès.)

Compte tenu des différentes actions menées par les militants lors des manifestations anti-OGM et des déplacements de déchets nucléaires, Compte tenu également des auditions par les services de police, les gardes à vues, les mises en examen qui sont déjà intervenues ou qui vont intervenir rapidement,

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni les 14 et 15 septembre 2002 à Paris, décide de mettre en place une cellule de mise en réseau juridique dont le but serait de :

- 1. Dresser la liste des manifestations et des militants mis en examen ou étant susceptibles de l'être,**
- 2. Constituer immédiatement une liste de militants et de professionnels capables d'assurer la défense des mis en examen et organiser matériellement cette défense,**
- 3. Préparer l'organisation de campagnes (OGM, nucléaire, Sans-Papiers, Gaucho, etc.),**
- 4. Mettre en place la médiatisation des différents procès, et actions d'ici l'AG de Décembre.**

Le Cnir appelle l'ensemble des organisations démocratiques à s'opposer à la criminalisation de la vie politique et militante. Il demande au CE de prendre toutes les initiatives utiles à l'élargissement du soutien des militants mis en cause.

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

Compte-rendu des décisions

Motion d'urgence n°10

En vue d'ouvrir le capital" de GdF & EdF, le gouvernement vient de confirmer l'intention de faire voter à l'Assemblée nationale l'ouverture de leur capital comme 1^e étape de la privatisation.

Le 3 octobre prochain, toutes les fédérations syndicales ambitionnent de rassembler 50 000 salariés dans les rues de Paris pour s'opposer à cette perspective.

Considérant,

- Que comme l'a montré l'exemple de France Telecom, une introduction, même minoritaire, de capitaux privés, aboutit à la mise en question immédiate et irréversible des finalités de l'entreprise de ses objectifs d'intérêt collectif à la rémunération du capital investi ;
- Que cette situation prive l'actionnaire public de toute faculté de faire valoir des objectifs d'intérêt général ;
- Que le bien-fondé économique de cette initiative, du point de vue des finances publiques, est hautement contestable : alors que le gouvernement britannique vient d'intervenir pour sauver de la faillite British Energy, 10 ans après sa privatisation, et qu'en l'état actuel de sa valorisation, une mise sur le marché de 10 % du capital d'EdF et de GdF ne rapporterait que l'équivalent de la rémunération annuelle actuelle à laquelle l'Etat peut prétendre ;
- Que les actionnaires pressentis sont les groupes... Total et Suez ;
- Qu'un tel nouveau développement d'une logique financière et commerciale ne peut conduire qu'à minorer davantage les obligations de service public de l'opérateur ;
- Que cette évolution induit la remise en question des garanties sociales et collectives des personnels aux dépens de l'emploi ;

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 et 15 septembre 2002, s'oppose à la privatisation d'EdF & GdF à commencer par l'ouverture du capital de ces entreprises.

Attachés à la démocratisation, à la transparence et à la diversification d'un service public de l'énergie, les Verts considèrent que l'introduction des grands groupes industriels et financiers dans le capital d'EdF & GdF va rendre encore plus difficile la prise en compte de ces objectifs. C'est pourquoi les Verts s'opposent à la transformation de GdF et d'EdF en sociétés anonymes et à l'ouverture de leur capital.

Contestant des aventures industrielles et financières dont les dirigeants actuels du groupe

sont les promoteurs, les Verts suggèrent aux représentants des salariés, des consommateurs et aux pouvoirs publics de créer les conditions du large débat public et contradictoire sur :

- Les choix énergétiques, incluant la remise en question du choix nucléaire ;
- Le rôle d'un Service public de l'énergie, qui aurait pour mission essentielle de garantir la fourniture de ce droit fondamental à tous les citoyens et la préservation des ressources à long terme ;
- Les modalités d'une participation des citoyens et des collectivités publiques à l'élaboration, la gestion et l'évaluation des politiques d'énergie ;
- La politique internationale du groupe EdF-GdF, dans le contexte des directives européennes d'ouverture à la concurrence.